

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 28 janvier 2014 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/14.01/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE
FFBN: Billy WILLIAMS – Pierre GEERAERTS
Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusé: Tomas CASSIMAN

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 16.12.2013

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Demande de la Commission Centrale des Arbitres dd. 07.01.2014 d'une audience par la Commission de Discipline au sujet de la décision dans l'affaire B. POLLAK. La CDWP a pris connaissance de ce courrier mais la CDWP ne peut pas donner une suite favorable à cette demande étant donné qu'il est impossible qu'une instance fédérale autonome admette une ingérence dans sa jurisprudence. Comme réponse la CDWP tient aussi à rappeler au Point 2. du rapport de la réunion CDWP dd. 16.12.2013 dans lequel la CDWP avait déjà émis son intention d'ajouter des sanctions automatiques (plus sévères et lourdes) en cas d'une agression envers les arbitres WP.
- Rapport réunion Commission Centrale des Arbitres du 10.12.2013.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 4023/SH IV ZNA – ORCA du 30/11/2013

La Commission de Discipline a pris connaissance de la décision de la Commission Sportive Water-polo dd. 08.01.2014 et de la correspondance du club ORCA au sujet de la suspension automatique de **1 journée** pour le **joueur Dominique OLIVIER (ORCA)** pour carte rouge (geste obscène envers l'arbitre).

La Commission de Discipline rappelle que la mention ou la notification « CR » sur la feuille de match donne toujours lieu à une sanction automatique de 1 match (d'application pendant la journée suivante).

Étant donné que le joueur concerné n'a pas encore purgé sa suspension vu sa participation au Match 4304 lors de la Journée 13 (WE 06-08/12/2013), la Commission de Discipline décide que la suspension effective de **1 journée** pour le joueur **Dominique OLIVIER (ORCA)** sera d'application lors de la **Journée 18 (WE 31/01 – 02/02/2014)**.

3.2. Match BC18/COU WPW – ZNA van 14/12/2013: rapport arbitre VANAUTRYVE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre S. VANAUTRYVE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le **joueur Steven PAUWELS (WPW)** pour carte rouge (rouspétance). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.3. Match 7022/U17 NAT MZV – AZSC JESPO du 12/01/2014: rapport arbitre DEN BLAUWEN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. DEN BLAUWEN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **Dirk SEGERS (AZSC)** pour carte rouge (comportement irrespectueux envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.4. Match 1025/SL CCM-ENL du 18/01/2014: rapport arbitre DESRUMAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre V. DESRUMAUX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **Alessandro SIDDI (CCM)** pour carte rouge (contestation de décisions arbitrales). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.5. Match 4038/SH IV VZG-HELIOS du 17/01/2014: rapport arbitre DEN BLAUWEN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. DEN BLAUWEN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **Mitch MINNEBO (VZG)** pour brutalité (coup de poing). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.6. Match 2278/SH II R LZC-TZK du 18/01/2014: rapport arbitres VANAUTRYVE & VAN HECKE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et des rapports des arbitres S. VANAUTRYVE et W. VAN HECKE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **Joris LEEMEN (LZC)** pour brutalité (coups de poing). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.7. Match 2077/SH II WZK – ROSC du 18/01/2014: rapport arbitres DALL'ACQUA & PETIAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et des rapports des arbitres C. DALL'ACQUA et F. PETIAUX.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la carte rouge pour le **joueur Damien WEISE (ROSC)**.

Sur base de ces deux rapports et conformément au tableau des sanctions automatiques la Commission de Discipline a jugé après évaluation qu'il s'agit le cas échéant clairement d'une **brutalité** (violence physique, à savoir jeter un ballon et un bonnet à l'arbitre). Par conséquent le joueur concerné **Damien WEISE (ROSC)** sera suspendu pour **2 matches**. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **Mike SARRAZIJN (ROSC)** pour carte rouge (rouspétance envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de sanction supplémentaire.

Vu le refus catégorique du délégué de ROSC de signer la feuille de match, la Commission de Discipline décide de donner un **blâme** (y compris l'amende réglementaire correspondante) au club ROSC pour ce manque de respect et le non-respect des directives officielles.

3.8. Match 2082/SH II HZS - AZSC du 24/01/2014: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **Lars DAMS (AZSC)** pour carte rouge (comportement irrespectueux et menace verbale envers les arbitres).

Vu sa 2^{ème} récidive de carte rouge le joueur concerné sera convoqué à la prochaine séance.

3.9. Match BC A 11 / AZSC – DM du 14/12/2013: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **Ronny VAN PETEGHEM (AZSC)** pour carte rouge (contestation des décisions arbitrales).

Vu sa récidive de carte rouge le coach concerné sera convoqué à la prochaine séance.

3.10. Match 7126/U17 B DM - WPW du 24/01/2014: rapport arbitre DEN BLAUWEN

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre M. DEN BLAUWEN.

La feuille de match n'est pas encore disponible.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **Bjorn COENE (WPW)** pour carte rouge (comportement irrespectueux et dégâts matériels).

4. Divers :

- Vu l'indisponibilité de W. GEORGES la prochaine séance de la Commission de Discipline aura lieu le **mardi 18.02.2014** (au lieu du 25.02.2014).
- B. WILLIAMS donne déjà plusieurs suggestions possibles sur l'adaptation des sanctions automatiques : introductions sanctions plus sévères pour agression envers arbitres, convocation personnelle de l'arbitre concerné à la séance, extension délai de récidive de 2 à 3 ans, etc. Un résumé des sanctions disciplinaires WP appliquées au sein de nos pays voisins HOL-FRA-GER... sera également établi.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 18 FEVRIER 2014 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**